

SAINT-MARCEL
Réunion du Conseil Municipal du 14 Avril 2016 à 20 h 30

COMPTE - RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 Avril 2016, sous la présidence de M. Raymond BURDIN, Maire, et a étudié les différents dossiers.

Le procès-verbal de la séance du 31 Mars 2016 est adopté par 22 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention.

FINANCES COMMUNALES

Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2016 – Service Enfance-Famille → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour les tarifs des activités se déroulant sur l'année scolaire (Accueils Collectifs de Mineurs, Restauration scolaire, Activités du service Enfance-Famille), qui seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2016.

Tarifs 2016 – Service Enfance-Famille → Le Conseil Municipal a adopté les tarifs concernant les camps organisés par le service Enfance Famille qui se dérouleront pendant la période des mois de juillet et août, dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs.

Tarifs 2016 – Service Jeunesse → Le Conseil Municipal a fixé les tarifs pour les 3 séjours organisés par le service jeunesse, à savoir : 175 € pour ITALIE - Altare et Romentino (du 25 juin au 03 juillet 2016) ; 415 € pour AGDE (du 22 au 29 juillet 2016) et 415 € pour AZUR (du 09 au 16 août 2016).

INTERCOMMUNALITE

Création d'une entente – Roie du Moulin – Convention → Afin de réaliser divers travaux de restauration et d'entretien du cours d'eau dénommée "La Roie du Moulin", qui traverse les communes de Lans, Oslon, Epervans et Saint-Marcel, et d'informer les propriétaires riverains sur les prestations leur incombant afin d'intervenir sur la végétation rivulaire, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec les différentes communes.

ADMINISTRATION GENERALE

Autorisation de plaider → Suite à la requête introduite par Monsieur Michel MELLON auprès du Tribunal Administratif de Dijon à l'encontre de la décision de la renégociation du prêt Helvétix, le Conseil Municipal a décidé de ne pas donner de suite favorable à la demande de plaider de Monsieur Michel MELLON.

Mise en superposition du domaine public avec V.N.F → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec les voies navigables de France, la convention pour la superposition de la gestion d'un parking sur un terrain situé à CHALON-SUR-SAONE, dans un secteur touristique dit «Coulée Verte » longeant la Saône et ses dérivés nommés « Genise » et « Boyau », en rive gauche, soit une surface de 1 600 m² dont la largeur est définie entre la bordure des trottoirs rue Julien Leneveu et la limite marquée par la « Coulée Verte ».

Convention tripartite Ville/Collège/Département → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec le Collège Vivant Denon et le Département de Saône-et-Loire, la convention tripartite relative la mise à disposition des équipements sportifs, au bénéfice du Collège Vivant Denon pour la réalisation des programmes scolaires d'éducation physiques et sportive.

SERVICE JEUNESSE

Bourse aux vacances – Convention → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec la Commune de CHATENOUY-EN-BRESSE. L'objectif de celle-ci est d'organiser des "chantiers utiles". Ce dispositif permet à des jeunes de réaliser certains petits travaux en direction d'organismes publics. En retour, ces mêmes jeunes bénéficient d'une aide proportionnelle à leur participation. Cette aide vient en déduction des tarifs des séjours organisés par le service jeunesse.

BIENS COMMUNAUX

Patrimoine bâti communal – Vente propriété → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la vente de l'Ancienne Union Maraîchère, 16 rue de la Villeneuve pour la somme de 154 000 €.

Urbanisme - Z.A.C. des Fontaines – Vente à particuliers → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la vente d'un terrain de 483 m², au prix de 89.81 €, soit 43 378.23 €.

PERSONNEL COMMUNAL

Modification du tableau des effectifs → Dans le cadre de la procédure annuelle des avancements de grade et d'avancement au titre de la promotion interne, le Conseil Municipal a décidé d'apporter des modifications au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} mai 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.